

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 283413

Objet : Soutien aux travaux sur le revenu de base et les conditions de vie des jeunes du laboratoire LISST de l'Université Toulouse II Jean Jaurès et de la Coopérative de recherches en sciences humaines et sociales SCOOOL

Mesdames, Messieurs,

Le laboratoire LISST de l'Université Toulouse II Jean Jaurès et la Coopérative de recherches en sciences humaines et sociales SCOOOL effectuent un travail continu sur la littérature scientifique sur le revenu de base, sur les conditions de vie des jeunes, sur les différentes enquêtes statistiques existantes (INSEE, DREES, OVE...) et autres travaux sur la jeunesse contemporaine.

Décidé à agir concrètement pour les jeunes et faisant suite au vœu adopté lors de sa session du 26 octobre 2021, le Conseil départemental a adopté la délibération du 14 décembre 2021 relative à l'expérimentation d'un revenu de base pour les jeunes haut-garonnais et haut-garonnaises. Au-delà de ce projet, les réflexions sur la lutte contre le non recours aux droits et les conditions d'indépendance et d'émancipation des jeunes ont vocation à perdurer.

En effet, aujourd'hui en France, plus d'un jeune sur dix est en situation de pauvreté. Selon l'Observatoire des inégalités, le taux de pauvreté atteint 12,8 % chez les 18-24 ans, soit deux fois plus que la moyenne française. En outre, selon le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre en février 2021 après une année de crise, 43 % des jeunes de 18 à 25 ans sont dans une situation financière de plus en plus dégradée et 20 % d'entre eux ont sollicité une aide alimentaire, dont les trois quarts pour la première fois.

La crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire a fait fortement augmenter les ruptures de parcours et basculer toute une partie de nos jeunes dans une situation de précarité inédite que les dispositifs sociaux actuels peinent à endiguer.

Aussi, afin de favoriser les liens entre recherche universitaire, décision politique et conception et évaluation des politiques publiques sur ce dossier pionnier engageant une véritable transformation sociale, est proposée l'attribution d'une subvention à la SCIC SCOOOL de 3 400 euros.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Les crédits nécessaires seront à prélever sur la ligne suivante :

Chapitre 65 – Article 65748

Ligne de crédit 107682

Code Gestionnaire 36AL

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Annexe au rapport : Convention Revenu de base LISST - SCOOOL - CD31